



Bavois

Madame et Monsieur
Cindy et Lucien Freymond
Rue du Collège 4
1372 Bavois

Bavois, le 30 juin 2026

AUTORISATION MUNICIPALE

Madame, Monsieur,

La municipalité a pris connaissance du dossier que vous avez déposé à l'administration communale, concernant votre projet d'installation d'un brise vus sur votre mur.

Bien que la hauteur maximum autorisée selon notre règlement communal soit de 140 cm, nous avons pris bonne note que les voisins directs ne s'opposent pas à cette réalisation, par leurs signatures sur votre demande.


Au vu du dossier et constatant la minime importance de cette construction nous vous informons que vous êtes autorisé à l'exécuter aux conditions suivantes :

- *sous réserve du droit des tiers et des dispositions légales et réglementaires en la matière ;*
- *aucune modification ne sera apportée au projet tel que présenté, sans avoir été préalablement admise par la municipalité ;*
- *veuillez vous acquitter d'un émolument de fr. 100.-, conformément à la facture ci-jointe, afin de couvrir les frais de la présente autorisation.*

Nous vous prions de bien vouloir vous conformer aux prescriptions susmentionnées et nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic
Thierry Salzmann



La Secrétaire
Carole Pose

Annexe : mentionnée



Municipalité de Bavois

Rue du Collège 14 – 1372 Bavois – 024 441 46 43 – greffe@bavois.ch – www.bavois.ch